

Communiqué de presse



N° 62-2009

Paris, le 19 juin 2009

La SNCF installe dans 150 gares des défibrillateurs pour intervenir très rapidement dans le cas de malaise cardiaque

Une démarche de prévention unique en France et dans l'univers ferroviaire européen

Le 19 juin 2009, à 9h15, Guillaume Pepy, Président de la SNCF, lancera officiellement le programme « défibril' à cœur » de mise à disposition de défibrillateurs cardiaques dans les 150 plus grandes gares SNCF et dans les 250 sièges sociaux et établissements de l'entreprise. Après une expérimentation à l'automne à bord des rames du TGV Est, les défibrillateurs seront déployés à bord de toutes les rames TGV début 2010.

Ce lancement se déroulera en gare de Paris Montparnasse, en présence d'Isabelle Weill, Présidente de l'association RMC/BFM, et simultanément dans 24 gares en France, à destination du grand public et en partenariat avec la Croix-Rouge française.

Il s'agit aussi d'un programme de formation aux premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur qui est proposé aux agents en contact avec les voyageurs (personnel d'accueil, agent d'escale, vendeur, contrôleur et conducteur).

L'engagement sociétal de la SNCF

En mettant des défibrillateurs à disposition de ses voyageurs, de ses visiteurs et de ses agents, la SNCF confirme son engagement citoyen et de service public et répond à l'engagement pris par le Président Guillaume Pepy lors de l'opération du Train du cœur, exposition itinérante qui a sillonné de nombreuses gares l'année dernière dans un objectif de sensibilisation générale.

A ce jour, la SNCF est la seule entreprise ferroviaire européenne à mettre en place des défibrillateurs semi-automatiques externes dans ses gares et dans ses trains.

Le défibrillateur semi-automatique externe : une démarche de prévention

Les défibrillateurs semi-automatiques externes permettent d'intervenir très rapidement lors d'un malaise cardiaque. Bien que toutes les victimes ne puissent survivre à un arrêt cardiaque, les études médicales démontrent qu'une défibrillation précoce augmente les chances de survie de 20 à 50%.

En France, 60 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque chaque année.

Le défibrillateur semi-automatique externe choisi par la SNCF répond aux critères définis par le décret du 4 mai 2007 ; c'est-à-dire qu'il peut être utilisé par toute personne témoin d'un accident cardiaque sans formation médicale ou aux premiers secours.





Totalement fiable, il délivre un choc électrique uniquement après avoir établi un diagnostic précis de l'état de la victime et après avoir vérifié que le malaise nécessite une défibrillation. La personne qui utilise le défibrillateur n'a plus qu'à suivre les instructions vocales données par l'appareil.

L'utilisation d'un défibrillateur intervient dans une chaîne de survie :

- . alerte des secours
- . mise en œuvre rapide d'une réanimation cardio-pulmonaire (le « massage cardiaque »)
- . utilisation du défibrillateur semi-automatique externe

Dans les gares SNCF, l'appareil est généralement situé à proximité des espaces Accueil. Il est accessible à tous (public et agents SNCF). Dès l'ouverture du boîtier, un appel est automatiquement déclenché vers le centre de secours le plus proche (pompiers de la gare ou SAMU).

A bord des TGV, le défibrillateur sera placé dans la voiture-bar et une information sur sa localisation sera visible dans chaque voiture de la rame (stickers sur les voussoirs des portes des couloirs).

Contacts presse:

| | | |
|--------------------|----------------|--|
| Jean-Paul Boulet | 01 53 25 63 21 | jean-paul.boulet@sncf.fr |
| Fabienne Constance | 01 53 25 62 52 | fabienne.constance@sncf.fr |
| Corentine Mazure | 01 53 25 62 56 | corentine.mazure@sncf.fr |

